A Madame la Juge de Paix du Canton d'Ath
Place des Capucins n° 1 - 3ème étage
7800 ATH

# REQUÊTE

## Prolongation de la mission de l'administrateur de biens – art. 499/19 §2 C. Civ.

Madame la Juge de Paix,

Nom - Prénom / dénomination : ……..

Date de naissance : …… - N° de registre national : ……

N° BCE (seulement pour les entreprises) : ……..

Domicile (et éventuelle résidence) : ……

……..

Adresse électronique : …….. - Téléphone : ……

*Expose respectueusement que* Monsieur / Madame*

Nom - Prénom : ……..

Date de naissance : …… - N° de registre national : ……

Domicile (et éventuelle résidence) : ……

……..

*Est décédé/décédée** le ……. (date) à …… (lieu)

Que cette personne était de son vivant et encore au moment de son décès, placée sous protection judiciaire quant à ses biens, son administrateur / administratrice* était Maître ……..

Qu'aucun héritier ne semble s'être manifesté utilement auprès de l'administrateur depuis le décès de l'intéressé (contact téléphonique, courriel et/ou courrier du ……).

Le requérant / la requérante* fait valoir que le défunt / la défunte * ( ☒ cocher la ou les mentions qui vous concernent) :

☐ Bénéficiait d'un logement (résidence principale) dont le requérant / la requérante* est propriétaire et pour lequel le bail est toujours en cours et l'immeuble toujours garni des effets personnels du défunt (joindre le bail)

☐ Reste redevable de frais funéraires pris en charge par le requérant / la requérante* (joindre la facture et la preuve de paiement)

☐ Reste redevable de frais de séjour en maison de repos dont le requérant / la requérante* est gestionnaire. (joindre la facture et la preuve de paiement)

☐ Reste redevable envers le requérant d'autres créances privilégiées mentionnées aux articles 19 et 20 de la loi hypothécaire. (joindre la preuve de la créance)

Qu'il / elle* sollicite que la mission de l'administrateur de biens soit prolongée pour un délai maximum de 6 mois afin de prendre en charge ( ☒ cocher la ou les mentions qui vous concernent) :

☐ la restitution éventuelle d'un bien loué par la personne protégée en tant que résidence principale, en ce compris le droit de disposer de la garantie locative;

☐ le paiement par prélèvement sur les avoirs de la succession :

- des frais funéraires ;
- des autres créances privilégiées mentionnées aux articles 19 et 20 de la loi hypothécaire du 16 décembre 1851 ;
- des frais de séjour en maison de repos ;

☐ à demander la désignation d'un curateur à succession vacante, d'un séquestre ou d'un administrateur provisoire à succession.

Etant entendu que la mission de l'administrateur prendra automatiquement fin au moment où le curateur entame sa mission sur la succession vacante ou au moment où un héritier se manifeste en acceptant la succession.

A CES CAUSES,

Plaise à Madame la Juge de Paix, de faire droit à la demande formulée ci-dessus et de prolonger la mission de Maître …….. en qualité d'administrateur de biens de Monsieur / Madame* ……..…..... pour un délai maximal de 6 mois aux fins susvisées.

Fait à ……, le …….

Signature(s)

* Biffez la mention inutile

Version – 2022-12-CD